

STATION D'OVRONNAZ
Différences tarifaires relevées

Taxes communales	Ménage 2 personnes domicilié fiscalement CHF	Ménage non-domicilié CHF	Augmentation en CHF	Augmentation en %
Electricité SEIC				
Téléovronnaz				
Thermalp				
Couple de 2 personnes				
Service des eaux usées, tarif annuel				
Taxe de base	79,00	122,00	43,00	54,43 %
Taxe de base par m ³ construit	0,02	0,19	0,17	850,00 %
Service des eaux, tarif annuel				
Taxe de base	81,00	126,00	45,00	55,55 %
Consommation par m ³ construit	0,13	0,13	0,00	0 %
Électricité SEIC				
Acheminement				
Tarif simple				
Abonnement annuel	96,00	216,00	120,00	125,00 %
Acheminement				
Tarif double				
Abonnement annuel	126,00	312,00	186,00	147,62 %
Consommation d'énergie				
Tarif simple				
Abonnement annuel	36,00	66,00	30,00	83,33 %
Consommation d'énergie				
Tarif double				
Abonnement annuel	36,00	66,00	30,00	83,33 %
NB : pas de différence sur le prix de la quantité d'énergie transportée ou consommée				
Téléovronnaz 2013-2014				
Abonnement de saison adulte normal				
Adulte normal 2014-2015	526,00	720,00 735,00	194,00	36,88
Adulte prévente 2014-2015	473,00	648,00 662,00	175,00	37 %
Enfant prévente 2014-2015	162,00	397,00 441,00	235,00	245 %
Thermalp				
Les Bains d'Ovronnaz				
Thermalp accorde le même tarif préférentiel aux habitants de la commune et aux propriétaires de résidences secondaires, mais seulement pour les abonnements de 4 mois et 1 an				

En résumé un couple qui possède sa résidence secondaire et qui prend 2 abonnements de ski en prévente dépense plus de CHF 800,00 de plus par année qu'un ménage de deux personnes fiscalement domicilié sur la commune.